

L'échelle de notation ECTS

L'ECTS garantit la reconnaissance académique des études à l'étranger, par un système permettant de mesurer et de comparer les résultats académiques de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à l'autre : les crédits académiques représentent la quantité de travail accompli. Les notes traduisent la qualité de ce travail.

L'échelle de notation ECTS facilite l'interprétation des notes obtenues dans un autre établissement d'après un système de notation différent. Cette échelle ne se substitue pas au système de notation en vigueur localement. Son application reste de la compétence des établissements d'enseignement supérieur concernés. Elle n'interfère pas dans le processus de notation de chaque établissement. Les matières enseignées à l'UPJV sont évaluées selon un système de notation compris entre 0 et 20, chaque matière étant affectée d'un coefficient.

Système de notation

Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note sur 20. L'échelle de notation ECTS classe les étudiants sur une base statistique. Les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante :

Notes ECTS	Pourcentage d'étudiants admis qui devraient obtenir la note	Définition
A	10	EXCELLENT : résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.
B	25	TRES BIEN : résultats supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances.
C	30	BIEN : travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.
D	25	SATISFAISANT : travail honnête, mais comportant des lacunes importantes.
F	10	PASSABLE : le résultat satisfait aux critères minimaux.
FX	—	INSUFFISANT : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit.
F	—	INSUFFISANT : un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

L'objectif de cette notation n'est pas de classer un étudiant au sein de sa propre promotion mais bien de situer ses résultats par rapport aux performances réalisées par ses pairs au cours de plusieurs années précédentes. Le système prévoit donc que des statistiques soient établies afin de dégager des seuils correspondants aux notes A, B, C, D et E.

A correspond aux résultats des étudiants se situant parmi les 10% les meilleurs, B, les 25 %

suivants, etc. Les étudiants dont la note est supérieure au seuil B, verront donc leur note accompagnée d'un B sur le supplément au diplôme.

La note chiffrée est ainsi explicitée par une information qui permet de situer l'étudiant par rapport aux performances réalisées par ses pairs.

Les établissements d'enseignement supérieur sont libres de définir les modalités d'application de l'échelle de notation ECTS selon la manière qui leur semble la plus appropriée.

L'application de cette échelle exige néanmoins une certaine flexibilité puisqu'elle a été mise au point en vue de refléter les différents systèmes de notation en vigueur dans les pays de l'U.E. et de l'Espace économique européen, et ne peut donc, en soi, englober tous les cas possibles d'évaluation et de classification.